

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 11 décembre à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt, Maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Danset, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Courtin, Mme Soltysiak, Mme Delhaye, M. Odièvre, Mme Wuyts, M. Buckman, M. Charlemagne, M. Penez, M. Blin, M. Marie, Mme Marquand.

Absents : M. Révillon (procuration à M. Deschodt), Mme Ogez (procuration à M. Ducrocq)

Montant 2020 des indemnités de gardiennage :

Sur proposition unanime de la commission des finances, fixe à 500 € et vote à l'unanimité le montant annuel accordé aux gardiens du cimetière et des parcs de jeux au prorata du temps passé par les agents communaux.

Indemnité de gardiennage de l'église :

Le conseil attribue à l'abbé Jacques Duquesne curé de la paroisse la somme de 479,86 €, montant en conformité avec la circulaire préfectorale applicable en 2020.

Fixation du tarif des services publics locaux :

Les tarifs 2020 relatifs aux droits funéraires, aux droits de place, aux droits de location des salles et du matériel, aux droits divers, sont reconduits pour 2021. Un droit de délivrance de 15 € est décidé pour toute délivrance d'un livret de famille au-delà du second duplicata.

Financement de l'opération « 1ère licence sportive » :

Sur proposition des commissions jeunesse et des finances décision est votée à l'unanimité de financer l'achat de la 1ère licence sportive des jeunes wattenais de 3 à 17 ans dont les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à 630.

Décision modificative :

Une décision de finances modificative en fonctionnement et en investissement pour un total de 44 601 € a été votée par 19 voix pour et 4 contre.

Travaux de rénovation de l'ex cinéma en salle polyvalente, signature des marchés :

Après appel d'offres et résultat de la consultation, et présentation du rapport d'analyse par M. Guy Tavart architecte à la commission d'appel d'offres, les élus ont donné au maire, par 19 voix contre 4, l'autorisation de signer les actes d'engagement suivants :

- Lot 1 gros œuvre pour un montant HT de 119 200 € à l'entreprise Vuylsteker et fils de Loon-Plage.
- Lot 2 charpente menuiseries pour un montant HT de 77 449,44 € à l'entreprise Leroy de Delettes.
- Lot 3 couverture pour un montant HT de 16 749 € à l'entreprise Lys toiture d'Erquinghem Lys.
- Lot 4 carrelage pour un montant HT de 8 455,02 € à l'entreprise Tendance Carrelage d'Hardifort.
- Lot 5 plomberie-chauffage pour un montant HT de 10 786,33 € à l'entreprise Sanichauff de Arques.
- Lot 6 électricité pour un montant HT de 15 316 € à l'entreprise Eurotelec de Calais.
- Lot 7 peinture pour un montant HT de 5 025,50 € à l'entreprise Le Lien de St-Pol-sur-Mer.

Travaux de peinture église demande de subvention :

A l'unanimité le conseil a décidé de solliciter une subvention au conseil départemental du Nord dans le cadre de son plan « ADVB relance » pour les travaux de peintures et de réparation des voutes trouées de l'église Saint-Gilles, sachant que ces travaux pourront se réaliser à l'issue de ceux de couverture et de charpente. La demande porte sur 2 devis établis pour un montant HT de 17 705 €.

Eglise, réfection de la charpente :

Suite à la conclusion d'un groupement de commandes avec le SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme et vu les résultats de l'appel d'offres et l'analyse présentée par M. Poncelet maître d'œuvre du projet, le conseil a validé à l'unanimité l'offre proposée par la société Les compagnons du bois de Moeuvres pour un montant HT de 71 037 €.

Accord pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux rue de Dunkerque :

Le Syndicat d'Electricité SIECF a donné un accord pour la réalisation de cette opération à hauteur de 420 000 €HT. La part communale s'élève à 287 000 €, qui pourra être budgétée en 5 annuités de 57 400 €. Accord à l'unanimité.

Convention pour la mise en place d'un service d'enregistrement des demandes de logement locatif social :

Le conseil décide à l'unanimité de devenir enregistreur de toute demande de logement social avec délivrance au demandeur de son numéro unique départemental, cette démarche permettra une meilleure connaissance des demandeurs et facilitera les démarches des usagers.

Convention d'adhésion au service commun dit « autorisation du droit des sols » :

Considérant que la convention par laquelle la commune a confié l'instruction des autorisations au services de la CCHF est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler, le conseil autorise par 22 voix pour et 1 contre la signature d'une nouvelle convention.

Désignation des délégués communaux :

Le conseil entérine par 19 voix pour et 4 contre la désignation des délégués communaux à différents organismes :

*** Après de la CCHF :**

- Commission locale d'évaluation des transferts de charges : Jean-Luc Avart
- Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication : Daniel Deschodt, Jean-Luc Avart
- Commission développement économique, développement territorial et agriculture : Daniel Deschodt, Marc Dambricourt
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé, portage des repas : Anne Rousselle, Joël Ducrocq
- Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier : Marc Dambricourt
- Référents communaux PLUi : Jean-Luc Avart, Daniel Deschodt
- Commission intercommunale des impôts locaux : Jean-Luc Avart

* Après du SIROM : titulaires : Daniel Deschodt, Marc Dambricourt, Joël Ducrocq, suppléants : Jean-Luc Avart, Anne Rousselle, Rebecca Binet.

* SIDEN-SIAN : Marc Dambricourt

* Agence iNord : Jean-Luc Avart, Marc Dambricourt

* Référent santé : Anne Rousselle

Délégations du conseil municipal au maire :

Le conseil annule la délibération du 2 juin 2020 donnant les délégations au maire. La sous-préfecture ayant demandé de compléter 3 points sur les 20 votés, il est décidé de compléter les points pour lesquels une modification a été demandée. Adopté par 19 voix pour et 4 contre.

Adoption du règlement intérieur :

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal présenté, les élus le valident par 19 voix pour et 4 contre.

Convention cadre constitutive d'un groupement de commandes avec la CCHF :

Les élus décident d'adhérer à ce dispositif proposé par la Communauté de Communes pour couvrir les domaines tels que l'achat de services, prestations intellectuelles, travaux et fournitures courantes afin de simplifier le processus administratif de commande. Adopté à l'unanimité.

SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, participation communale au budget primitif 2021 :

Après avoir pris connaissance du montant de la contribution communale au budget 2021 du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme soit la somme de 237 645,56 €, décide par 19 voix pour et 4 contre de budgétiser la somme de 139 059,61 € et de fiscaliser la somme de 98 585,95 €.